

Décision du maire n° 2025 – 013
Remplacement chauffe-eau appartement

Madame le Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le budget 2025,

Considérant la nécessité de remplacer le chauffe-eau de notre bien immobilier se situant Rue du Prieuré, 1^{er} étage gauche, à la suite d'une panne de celui-ci,

DÉCIDE

Article 1 :

Signature d'un devis avec la société ABPM Richard, 5 Impasse des Pruniers 07800 CHARMES-SUR-RHÔNE,

pour le remplacement du chauffe-eau pour un montant de 1171,00 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et sera publié sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée au comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 23 juin 2025.

Le Maire



Geneviève PEYRARD.

La Maire, certifie, sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :/...../.....